



Monsieur le préfet de la Sarthe
Préfecture de la Sarthe
Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Le Mans, le 17 avril 2019

Objet : Colza OGM semé en Sarthe - éviter la contamination à court et moyen terme

Monsieur le préfet,

Comme vous le savez, un fait majeur s'est déroulé à l'automne en France : des semences de colza OGM ont été semées sur 8.000 hectares. **En Sarthe, environ 600 hectares et une cinquantaine de fermes sont touchés.** Alors que la culture des OGM est interdite en France, Bayer Monsanto évoque une « erreur » et a géré l'affaire dans un grand souci de confidentialité.

La Sarthe s'est très tôt engagée dans le "sans OGM", avec comme moteur la filière des poulets de Loué, qui a misé sur le label Rouge, dont le cahier des charges s'engage sur une alimentation locale et sans OGM. **Une stratégie dont on connaît le succès aujourd'hui.** La filière est solide, alliant les enjeux économiques et environnementaux. C'est aussi cette filière et les autres démarches de qualité, comme le bio, qu'il importe de préserver aujourd'hui contre les risques de contamination, tout comme notre environnement en général.

Des risques de contamination réels demain et pendant au moins 15 ans. Le pollen des plantes génétiquement modifiées, comme toutes les plantes à pollen, est disséminé par les insectes pollinisateurs ou le vent. Or, les transgènes sont aussi présents et actifs dans le pollen. Logiquement, le pollen transgénique peut féconder des plantes sexuellement compatibles non transgéniques et engendrer une descendance en partie transgénique. Cela concerne tant les espèces cultivées que les espèces sauvages pour le colza OGM qui peut se croiser avec de nombreuses plantes apparentées comme la ravenelle ou la moutarde. Et sur de larges périmètres : une étude britannique estime que le pollen de colza peut se diffuser jusqu'à 16 km* !

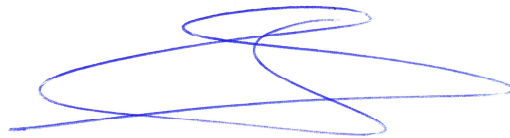
Il est donc indispensable de s'assurer que pour 2019, aucun plant de colza n'atteindra la floraison puis de mettre en place un plan de gestion du risque de contamination sur quinze ans, avec un dispositif de suivi des parcelles concernées, intégrant un soutien adapté aux agriculteurs.

Compte tenu de cette situation, nous avons plusieurs questions à vous soumettre :

Europe Écologie - Les Verts Sarthe

- Où en sont les opérations de décontamination ? Qui s'assure quelles sont bien réalisées ? Quel bilan en est-il fait ?
- Qui va faire le suivi des réminiscences des plants de colza pendant environ 15 ans (durée moyenne de réminiscence) ? Qui va payer et surveiller pour que la dissémination soit évitée tout au long de ces années ?
- Quelles procédures va entreprendre le Gouvernement à l'encontre de cette contamination accidentelle ou intentionnelle ? Une enquête est-elle diligentée ? Les responsabilités sont-elles clarifiées ? Quelle prise en compte des préjudices économique, écologique et environnemental subis ?
- Plus précisément, nous souhaitons savoir quant aux causes de cette contamination : qui a permis l'arrivée de semences OGM dans un pays qui en interdit l'utilisation ? Quel a été le rôle du service des douanes, donc des préfectures concernées ? Dans quels ports ont été débarquées ces semences ? Qui a la gouvernance du port concerné ? Y a-t-il d'autres espèces concernées ?

Dans l'attente de vos réponses, et à votre disposition pour une rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Sophie BRINGUY
Responsable départementale
Europe Écologie Les Verts Sarthe
Conseillère régionale des Pays de la Loire

*Source : <https://www.infogm.org/-OGM-Coexistence-ou-contaminations-#nb1>